

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU JURA  
COMMUNE DE VAL-SONNETTE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VAL-SONNETTE**

Délibération n° 2023-24

En exercice 18

Présents 13

Votants 15

Séance du 22 mai 2023

Date de la Convocation

15/05/2023

Date de l'affichage

15/05/2023

L'an deux mil vingt-trois,

et le vingt-deux mai,

à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune,

s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Madame MONNET Brigitte,

Objet de la délibération :

Mission locale - Motion

Présents : Brigitte MONNET, Catherine FOURNIER, Roland JACQUARD, Jacques BONNIER, Marion ATRON, Pierre ECOCHARD, Thomas GAND, François-Damien GROS, Nelly GUICHARD, Anthony LAINE, Claudine MARCHAND, Jean-Louis ROCHET, Irène ROUCHE

Absents : Sébastien BLANCHON (pouvoir à P. ECOCHARD), Sophie DEMAREST (pouvoir à M. ATRON), Christopher HAUBRUGE, Valérie PAROLA, Isabelle PACOU

Secrétaire de séance : Catherine FOURNIER

Madame la Maire expose que le projet « France Travail » est l'un des huit chantiers programmés par le Gouvernement pour viser le plein emploi. France Travail est la structure qui devrait remplacer Pôle emploi en 2024. Le réseau des Missions Locales a participé aux discussions afin de contribuer à ce qu'elles leur permettent de toujours mieux répondre aux besoins des jeunes et plus largement à ceux de l'ensemble des publics en demande d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie.

A l'issue de cette phase de concertation, le réseau des Missions Locales, soucieux de l'intérêt général, a souhaité formaliser des propositions pour s'assurer que le savoir-faire et l'expertise des Missions Locales soient de véritables atouts pour la réussite de nos concitoyens et de nos territoires.

Considérant :

- Que la pertinence de l'approche globale de l'accompagnement, principe fondateur des missions locales n'a jamais été démentie ;
- Que cette approche globale est fondamentale pour les personnes éloignées du marché de l'emploi et en situation de précarité pour qui mobiliser les nombreux dispositifs existants relèvent de la gageure et de ce fait aboutissent au non-recours aux droits les rendant ainsi encore plus vulnérables ;
- Que l'ancrage territorial des missions locales, avec des lieux de proximité, où des professionnels sont là pour accueillir, écouter et accompagner les jeunes ;
- Que la connaissance par les Missions Locales des partenaires employeurs et leur engagement, est essentielle à la mise en œuvre des parcours d'accompagnement ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,**

**DEMANDE** que soient garantis une place et un rôle décisifs pour les élus des collectivités territoriales, démocratiquement élus pour incarner les enjeux de leur territoire et mettre en place des stratégies territorialisées, dans France Travail ;

**DEMANDE** la reconnaissance des spécificités qui caractérisent les missions locales ;

**DEMANDE** que soit conféré aux missions locales le rôle d'animateur des questions de jeunesse dans « France Travail » afin de mettre à profit son expertise et son savoir-faire uniques acquis tout au long de ses 40 ans d'accompagnement des jeunes vers l'emploi et l'autonomie ;

**DEMANDE** que le portage du Contrat Engagement Jeune soit confié au seul réseau des Missions Locales afin de mettre fin à cette mise en concurrence entre acteurs du service public et ouvrir une nouvelle ère propice à une réelle coopération ;

Envoyé en préfecture le 23/05/2023

Reçu en préfecture le 23/05/2023

Publié le

ID : 039-200063212-20230522-2023\_24-DE

Berger  
Levrault

**DEMANDE** que soit préservée l'autonomie du réseau des Missions Locales dans sa stratégie partenariale, notamment avec les employeurs, pour ne pas nuire à son agilité qui en fait le premier, et de très loin, service public territorialisé de l'insertion des jeunes ;

**REFUSE** le projet d'algorithme d'orientation, en cours de discussion, qui nie les capacités de choix des jeunes et de diagnostic des 15 000 professionnels du réseau des Missions Locales, permettant aux jeunes de choisir librement leur accompagnateur sans les enfermer dans des cases.

**Fait et délibéré**

**A VAL-SONNETTE, le 22/05/2023**

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

**La Maire, MONNET Brigitte**

